

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 28 mai 1958.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions (1) sur le projet de loi, MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE DANS SA DEUXIÈME LECTURE, modifiant, en ce qui concerne l'élection des Conseillers de la République représentant les citoyens français résidant au Maroc, en Tunisie, au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam, les dispositions de la loi du 23 septembre 1948 relative à l'élection des Conseillers de la République.

Par M. MONICHON

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 29 mai 1958. (Compte rendu *in extenso* de la séance du Conseil de la République du 28 mai 1958, page 930, 2^e colonne.)

(1) Cette Commission est composée de : MM. de Montalembert, *Président* ; Paul-Emile Descomps, Colonna, *Vice-Présidents* ; de Menditte, Joseph Raybaud, *Secrétaires* ; Baratgin, Blondelle, Borgeaud, Bruyas, Chaintron, Champeix, Henri Cordier, Michel Debré, Gilbert-Jules, Josse, Roger Laburthe, Georges Laffargue, Monichon, Nayrou, Joseph Perrin, Quenum-Possy-Berry, Rabouin, Riviérez, Rochereau, Alex Roubert, Teisseire, Ludovic Tron, François Valentin, Maurice Walker, Zéle.

Voir les numéros :

Conseil de la République : 325 et 364 (session de 1957-1958).
455 et 456 (session de 1957-1958).
462 (session de 1957-1958).

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 6976, 7171 et in-8° 1115.
7186, 7187 et in-8° 1121.